Image not found or type unknown

droit d'assainir un mur en bordure de propriete

Par **catherine56**, le **26/10/2011** à **15:59**

bonjour,
je possède une grange en cours de transformation en maison d'habitation (permis de construire accordé, travaux en cours). Suite aux fortes pluies récentes, le mur de pignon qui est en limite de parcelle, subit de fortes infiltrations car il est apparent dans la maison (qui est en contrebas) mais enterré de 80cm a 1,2m coté extérieur, le coté extérieur étant la parcelle du voisin. Le droit d'échelle ne me permet que d'effectuer des travaux en surface mais j'ai besoin d'assainir le mur en creusant une tranchée pour enduire la partie enterrée du mur d'un enduit étanche. La tranchée serait rebouchée immédiatement et le terrain voisin est une friche entretenue. Malgré cela le propriétaire du terrain me refuse le droit d'effectuer les travaux et ma maison s'abime. Existe-il un recours legal?

Par **youris**, le **26/10/2011** à **23:14**

bjr,
dans votre situation la seule solution est de demander à un juge qu'il vous accorde cette autorisation.
mais rien ne dit que le juge accédera à votre demande.
avez-vous proposé à votre voisin une indemnisation ?
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés